





Signature du Contrat régional de Cap Atlantique

En présence de Jacques Auxiette, Président de la Région des Pays de la Loire, Yves Metaireau, Maire de la Baule-Escoublac et Président de Cap Atlantique, et Franck Hervy, Président du Parc Naturel Régional de Brière.

La Région amplifie sa politique de soutien aux territoires

La Baule, le 31 octobre 2013



DOSSIER DE PRESSE

CONTACT PRESSE
Nadia Hamnache : 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16
nadia.hamnache@paysdelaloire.fr





La Baule-Escoublac, le 31 octobre 2013



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Région aménage le territoire

Contrat régional : à quoi sert-il?

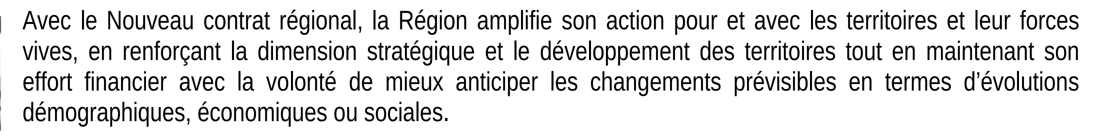
Structures petite enfance, zones d'activités, salles de sport ou de spectacle, tramway… Les équipements et les projets qui comptent pour les habitants se construisent à l'échelle d'un bassin de vie tout entier. Soutenir ces projets tel est l'objet de la politique territoriale adoptée en 2011 par la Région des Pays de la Loire. Et la Région confirme ainsi sa volonté de jouer son rôle de moteur de la relance, de l'investissement et de l'emploi dans les territoires.

Une ambition renforcée, 300 M€ et des centaines de projets financés dans les territoires.

L'aménagement du territoire est une compétence forte des Régions qui ont pour mission d'assurer un développement équilibré de leur territoire. En Pays de la Loire, toutes les aides directes aux collectivités locales, mais aussi toutes les actions de politique publique (économie, formation, transports…) répondent donc à cet objectif. Un des outils privilégiés est le « Nouveau contrat régional », un contrat entre la Région et un territoire, qui va permettre de **soutenir l'initiative locale** et la capacité d'agir des élus locaux et de disposer d'une vision globale de l'intervention régionale afin de répondre aux réels besoins des territoires et de leurs habitants.

Ces Nouveaux contrats régionaux prennent le relais des CTU. Ceux-ci avaient permis depuis 2004 de contractualiser avec 49 territoires (99% des Ligériens) et mobilisé une enveloppe globale de 511 M€ en 6 ans permettant au total de soutenir 3 900 actions sur les territoires, représentant, par effet de levier des aides régionales, près de 2,3 milliard d'€ d'investissements.





Avec le Nouveau contrat régional, la Région amplifie son action pour et avec les territoires et leur forces vives, en renforçant la dimension stratégique et le développement des territoires tout en maintenant son effort financier avec la volonté de mieux anticiper les changements prévisibles en termes d'évolutions démographiques, économiques ou sociales.




La Région des Pays de la Loire s'est engagée à un effort financier de 300 M€ en 4 ans.

Quelques exemples concrets en Pays de la Loire…
Construction d'une maison des Services publics à Seiches-sur-Le-Loir (49), création d'un réseau de chaleur à Fercé-sur-Sarthe afin d'alimenter des bâtiments communaux (72) ; Maison de santé pluridisciplinaire à Barbâtre (85), aménagement de la zone d'activités hippiques à Sennones pour le développement de cette filière (accueil de nouveaux entraineurs) (53)- Création d'un pôle environnement à Nozay (44) en lien avec les formations initiales

Pour plus d'infos sur les précédents contrats signés : http://www.paysdelaloire.fr/salle-de-presse/



CONTACT PRESSE
Nadia Hamnache : 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16
nadia.hamnache@paysdelaloire.fr

Etat des territoires de contractualisation au 1er octobre 2013

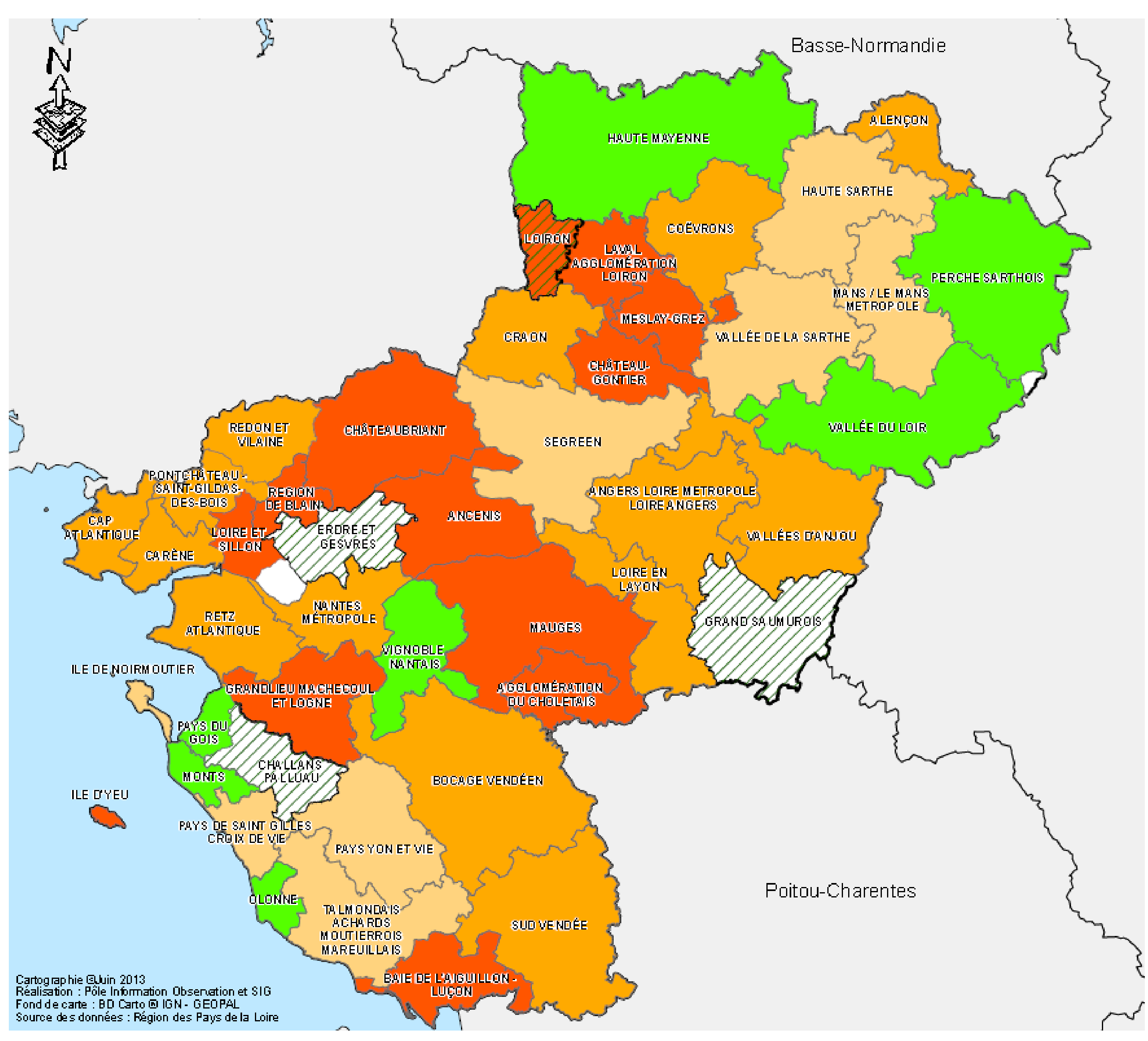
CTU (contrats territoriaux uniques) en cours d'exécution (nouveau contrat régional prévu en 2014)

CTU contrats et avenants transitoires en cours d'exécution

Contrats régionaux en cours de préparation

Contrats régionaux signés en 2013

Contrats régionaux signés en 2012



0 15 30 45 60 Kilomètres

Quand la Région aménage le territoire

Contrat régional, mode d'emploi

« *Les Nouveaux contrats régionaux reposent sur la culture de la responsabilité territoriale. C'est aux élus et aux acteurs locaux de chacun des territoires de prendre l'initiative et de construire en lien avec la Région les réponses qui incarnent l'espoir et l'avenir* » explique Jacques Auxiette, Président de la Région des Pays de la Loire.

Au-delà de sa politique territoriale, la Région conduit d'autres politiques publiques pour lesquelles une réflexion simultanée des territoires est utile. Les Nouveaux contrats régionaux favorisent une meilleure lisibilité et une plus grande cohérence de l'intervention de la Région sur un même territoire, consolidant ainsi les projets réalisés ou soutenus au titre des politiques sectorielles

Nouveaux contrats régionaux, qui fait quoi ?

- La Région

La Région des Pays de la Loire a affirmé 3 priorités : **l'économie, l'emploi et la formation ; les solidarités ; les mobilités et l'environnement.** Mais elle laisse les territoires décider de leurs propres urgences. Elle signe avec ces territoires des contrats qui permettent de cofinancer leurs projets, en même temps qu'elle déploie localement ses politiques thématiques : transport, formation, lycées…
Par ailleurs la région a créé un **Fonds régional d'études stratégiques** (FRES). Doté de 2 millions d'euros sur une période de trois ans, le FRES aide les territoires à analyser leurs besoins et à élaborer des réponses.

- Les territoires

Les territoires de projets sont variables, d'une à plusieurs intercommunalités, parfois engagés dans un Schéma de cohérence territoriale (Scot). Ces territoires et leurs élus prennent l'initiative de leurs projets, que la Région viendra co-financer. Avec le Nouveau contrat régional, la Région veut favoriser les contractualisations à l'échelle des Scot, (ceux-ci deviendront obligatoires au 1er janvier 2017). « *Les enjeux de stratégie territoriale, notamment autour du développement durable apparaissent plus clairement quand on les regarde à la bonne échelle, à savoir le Scot. Ce dernier permet de bien réfléchir aux grandes questions des territoires : urbanisation, déplacements, logement, zone d'activités, environnement…Sans que le contrat soit forcément signé à cette échelle, il nous apparaît très utile que la réflexion soit menée sur ce périmètre* » explique Jean–Pierre Le Scornet, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge de l'aménagement et des contrats de territoire.

Rappel : la Région des Pays de la Loire compte 5 départements, 1 502 communes, 203 cantons, 134 EPCI à fiscalité propre, 31 Scot arrêtés et en cours, 50 territoires de contractualisation

L'Assemblée des territoires

Créée en 2011, cette instance réunit une fois par an les élus régionaux aux côtés des élus locaux et de tous les partenaires de l'aménagement du territoire : conseils de développement, chambres consulaires… Ce moment de rencontre, d'échange et de synthèse permet de construire une vision partagée de l'aménagement des territoires des Pays de la Loire

- Les conseils de développement

Ces assemblées consultatives, représentant la société civile (associations, chambres consulaires, citoyens volontaires) sont associées à l'élaboration des projets des territoires.

Contrats régionaux en bref ...

- 2012 : 8 signatures (38,4 M€ d'accompagnement régional et 175 M€ de travaux)
- 2013 :

- 17 contrats déjà adoptés au 1er semestre 2013 soit 90,6 M€ d'aide régionale et 418 M€ de travaux
- 17 actuellement en cours de préparation (correspondant à une enveloppe régionale de 72 M€)
- 4 contrats ou avenants transitoires passés (4,2 M€) et 2 en cours (1 M€) avant la signature d'un nouveau Contrat régional

Chiffres clés

- **99,5% :** en Pays de la Loire, 99,5 % du territoire et 99,7 % de la population sont couverts par des intercommunalités qui signent des contrats avec la Région.
- **Un effet de levier de 1 pour 5** : 1 € investi par le conseil régional, ce sont 5 € investis sur le territoire via l'effet de levier.
- **56 % et 44 % : l**es crédits régionaux sont répartis sur le territoire au plus près du poids démographique de chaque zone : 56 % aux territoires ruraux, 44% aux territoires urbains.
- le **mode de calcul des dotations** est précis : une base de 35 €/hab et des bonifications liées à des critères fonction des spécificités des territoires







Le Contrat régional de Cap Atlantique

Cap Atlantique est une Communauté d'agglomération regroupant 15 communes réparties sur 2 départements : la Loire-Atlantique et le Morbihan. **Le territoire de contractualisation ne concerne que les communes situées en Loire atlantique.** Ce territoire de 395 km² est délimité au nord par l'estuaire de la Vilaine, à l'ouest par le littoral Atlantique, au sud par l'estuaire de la Loire et est partie intégrante à l'ouest de la Grande Brière.
Près de 2 000 hectares sont couverts par des marais salants gérés par environ 345 producteurs de sel sur les bassins de Guérande et du Mès. Les autres activités économiques représentatives sont la pêche (ports de la Turballe et du Croisic) et le tourisme. Une grande partie de ce territoire est concernée par le Parc naturel régional de Brière.

Une des caractéristiques de ce territoire a trait à sa structure résidentielle : 44% des 68 000 logements sont des résidences secondaires. Le territoire de Cap Atlantique est à la fois un espace de vie pour plus de 74 000 habitants (INSEE 2010) à l'année et une zone très attractive pour les touristes avec 360 000 habitants l'été. C'est également un environnement à préserver, notamment à travers la gestion de l'eau (sur le littoral, dans l'estuaire…).

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cap Atlantique a été approuvé le 21 juillet 2011.

Des réalisations qui changent le quotidien

Le programme d'actions du Contrat régional de Cap Atlantique s'élève à **26,6 M€**, pour lequel le territoire a obtenu un **financement régional de** 4 322 000 € soit un taux d'intervention de **16 %** pour soutenir la réalisation de **13 opérations.**

- **L'économie, l'emploi, la formation**

Deux actions sont inscrites au contrat dans cette thématique : la requalification du parc d'activités de Villejames (2nde tranche), à Guérande, et celle du parc d'activités du Poull'Go situé à Batz-sur-Mer et au Pouliguen.

- **Les mobilités et l'environnement**

Réalisation d'un inventaire bocager et développement d'un volet spécifique sur le bois-énergie (volet PNR de Brière),
Aménagement d'un parc d'activités à vocation conchylicole à Loscolo sur la commune de Pénestin.

- **Les solidarités territoriales et humaines**

Ce volet mobilise plus de 80 % de la dotation régionale et comporte 8 actions :

- requalification du centre culturel et des congrès Atlantia (2nde tranche) à La Baule,
- rénovation et restructuration de la piscine Aquabaule,
- étude de programmation pour la reconversion du site du Petit Séminaire à Guérande,
- embellissement du village de Saillé (2nde tranche) à Guérande,
- réalisation d'un centre culturel Bonne Eau à Batz-sur-Mer,
- création d'un parcours d'interprétation du paysage et de l'environnement (volet PNR de Brière),
- création d'une voie verte reliant la commune de Guérande au village de la Madeleine (volet PNR de Brière),
- aménagement de la maison « Eugène Jean Chapleau » pour la création d'un espace culturel au Croisic.

Au-delà des actions inscrites dans le Nouveau contrat, la Région intervient également sur des projets structurants au titre de ses politiques sectorielles. Sur la période 2010-2012, et toutes politiques confondues, la Région a investi plus de 10,6 M€ sur le territoire de Cap Atlantique dont :

- **3,3 M€ pour l'économie, l'emploi, le tourisme** avec des aides aux entreprises et aux filières économiques
- **2,7 M€ pour les formations initiales**, avec notamment le financement des 3 lycées publics et du lycée privé de ce territoire
- **1,7 M€ pour les transports**, avec notamment le PEM de La Baule
- **1 M€ pour l'environnement**, dont des aides en faveur de la préservation de la biodiversité et la maîtrise de l'énergie
- **1,4 M€ pour la culture, le sport et le patrimoine**
- **390 000 € pour la santé, le logement et les solidarités**, avec notamment la réhabilitation de logements locatifs sociaux
- **165 600 € pour l'Europe et l'international**

Focus sur les projets visités

- visite du Parc d'activités de Villejames, à Guérande

Site essentiel sur le territoire par son poids économique (180 entreprises, 1800 emplois ,110 hectares), le parc d'activités de Villejames souffre d'un problème d'image et d'attractivité du fait du vieillissement de certaines de ses infrastructures (voirie, espaces verts, éclairage..), dont l'aménagement remonte au début des années 1980. L'enjeu est donc de remettre à niveau les équipements du parc existant, en cohérence avec les extensions réalisées ou en cours de réalisation. Par ailleurs, il s'agit d'inscrire dès à présent le parc d'activités de Villejames comme un parc d'activités d'équilibre (PAE) dont le rayonnement et l'attractivité doivent dépasser les limites du territoire.

Le projet de requalification développe et met en œuvre quatre volets :
- économique : pour redéfinir de manière pertinente la vocation du parc dans l'architecture générale déclinée au travers du Schéma d'Accueil des Entreprises élaboré par la Communauté d'agglomération
- aménagement, avec pour objectif assurer la fonctionnalité et la qualité du site en lui redonnant une image attractive
- "modalités de gestion" pour organiser la gouvernance locale et garantir la pérennité du site dans un processus d'amélioration continue et durable,
- Animation, pour développer des synergies entre les différents acteurs du site et notamment la réalisation d'actions portées par les entreprises.

En matière de travaux, la requalification des espaces publics porte notamment sur :
- le retraitement de l'ensemble des voiries (en fonction de leur hiérarchisation),
- l'intégration des modes de déplacements doux (accessibilité PMR, schéma vélo),
- l'organisation des stationnements (publics - privés),
- l'amélioration paysagère et environnementale (trame verte, mise aux normes des réseaux).

Le projet de requalification du parc d'activités de Villejames a bénéficié d'une aide régionale dans le cadre du précédent contrat 2009-2012 à hauteur de 325 000 €, et continue d'être soutenu par la Région au titre du contrat régional 2013-2016 pour un montant de 437 600 €.
Son coût total est estimé à 3,6 M € avec une participation régionale de 762 600 € soit environ 21 %.

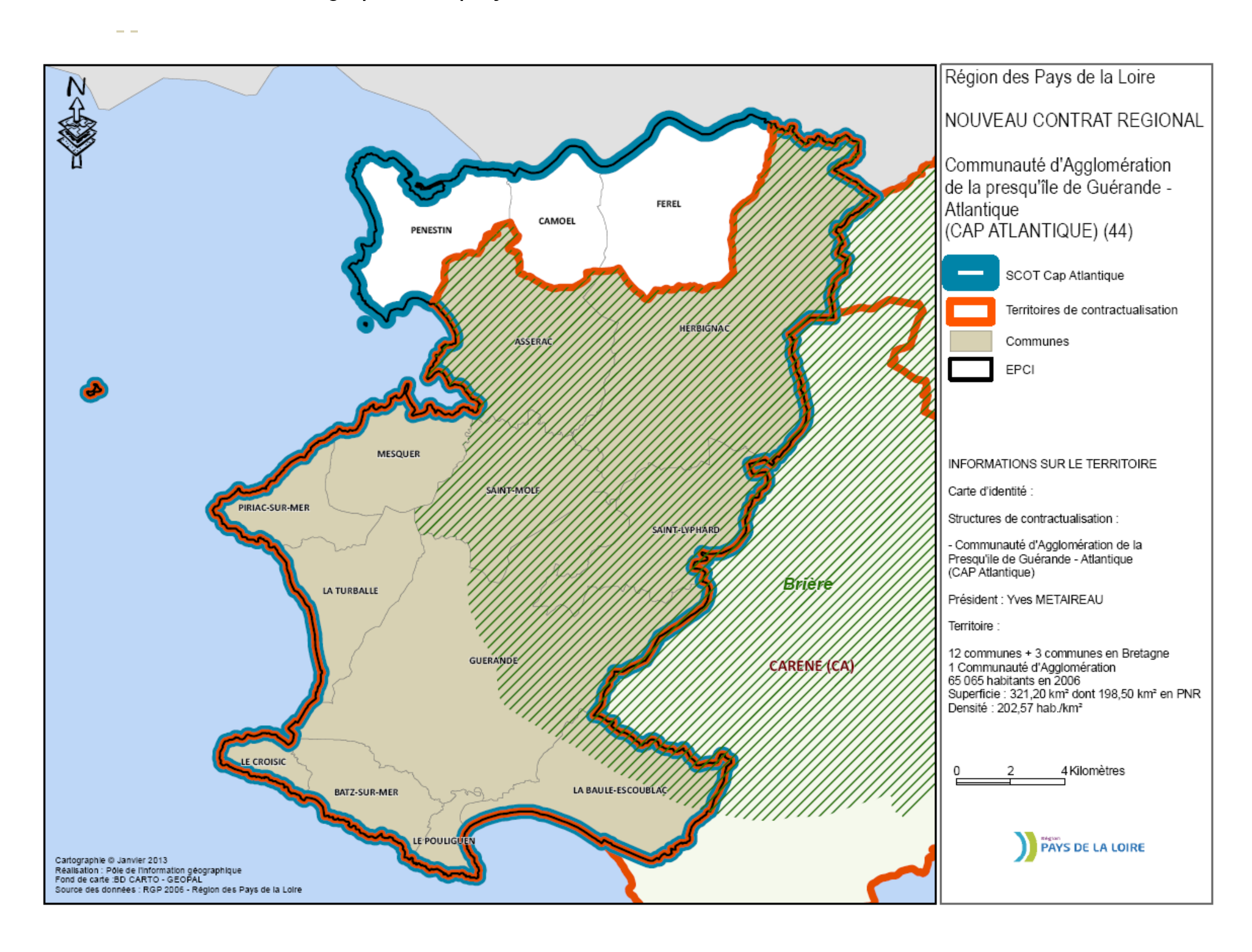
- Visite du centre culturel et des congrès Atlantia, à La Baule

Le Palais des Congrès Atlantia se caractérise par un double usage à la fois dans sa mission et dans ses publics. C'est d'une part un centre de congrès à l'ambition nationale et internationale qui se doit de tenir son rang du fait du caractère exceptionnel de son implantation géographique, à deux pas de la mer dans une station balnéaire et touristique centenaire. D'autre part, Atlantia est un équipement culturel destiné aux Baulois et aux touristes en villégiature sur la côte Atlantique, dans la station ou ses environs proches. L'opération de requalification de cet équipement majeur du territoire a pour objectifs d'améliorer son image extérieure pour renforcer l'attractivité du bâtiment et souligner sa présence dans la ville, d'optimiser son fonctionnement, et d'assurer sa mise aux normes tant au niveau sécuritaire qu'environnemental.

Le projet de requalification du centre Atlantia a bénéficié d'un premier financement régional dans le cadre du précédent contrat 2009-2012. Une première tranche de travaux a ainsi permis de résoudre les principaux problèmes de dégradation des structures et de mettre aux normes le bâtiment suite aux évolutions des législations sécurité / accessibilité / énergie. La seconde tranche de travaux financée dans le nouveau contrat concerne :
- l'image extérieure du bâtiment,
- l'optimisation des surfaces, du fonctionnement et des flux,
- les mises aux normes thermique, accessibilité et sécurité,
- la création des ambiances intérieures pour uniformiser l'ensemble (mobiliers, lumières et signalétique),
- la prise en compte de la qualité environnementale et plus particulièrement de l'aspect thermique

Le projet de requalification du centre Atlantia a bénéficié d'une aide régionale dans le cadre du CRA 2009-2012 à hauteur de 900 000 €, et continue d'être soutenu par la Région au titre du contrat régional 2013-2016 pour un montant de 1 286 089 €. La Région contribue, de manière complémentaire pour un montant de 500 000 € au titre de ses politiques sectorielles.
Le coût total du projet est estimé à 11,5 M € avec une participation régionale de 2 686 089 € soit environ 23 %.

Annexe n° 1 : Cartographie des projets



Annexe n° 2 tableau financier des actions

Champ d'intervention du Contrat	N°	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Montant global estimatif en €	HT / TTC	Plan de		
						Maître d'ouvrage	Région (contrat)	%
1. Economie et emploi	1	Requalification du Parc d'Activités de Villejames - 2nde tranche	CAP Atlantique	2 594 000	HT	1 556 400	437 600	17
	2	Requalification du Parc d'Activités du Poull'go	CAP Atlantique	775 000	HT	465 000	160 000	21
Sous Total 1				3 369 000		2 021 400	597 600	18
2. Environnement, énergie et transports	3	Inventaire bocager et développement d'un volet spécifique sur le bois-énergie (volet PNR Brière)	CAP Atlantique	167 224	HT	83 614	83 610	50
	4	Aménagement d'un parc d'activités à vocation conchylicole Loscolo	CAP Atlantique	1 194 190	HT	919 170	161 020	13
Sous Total 2				1 361 414		1 002 784	244 630	18
3. Solidarités humaines et territoriales	5	Requalification du centre culturel et des congrès Atlantia - 2nde tranche	commune de La Baule-Escoublac	8 530 706	HT	6 244 035	1 286 671	15
	6	Rénovation et restructuration de la piscine Aquabaule	CAP Atlantique	8 540 078	HT	7 252 576	1 287 502	15
	7	Etude de programmation du Petit Séminaire	CAP Atlantique	160 000	HT	96 000	64 000	40
	8	Embellissement du village de Saillé - 2nde tranche	Commune de Guérande	1 672 241	HT	1 420 151	252 090	15
	9	Réalisation d'un centre culturel Bonne Eau	Commune de Batz-sur-Mer	2 000 000	HT	1 698 459	301 541	15
	10	Parcours d'interprétation du paysage et de l'environnement - Volet PNR de Brière	PNR de Brière	100 000	HT	20 210	79 790	80
	11	Voie verte Guérande-La Madeleine - Volet PNR de Brière	CAP Atlantique	168 400	HT	34 050	134 350	80
	13	Aménagement de la maison « Eugène Jean Chapleau » pour la création d'un espace culturel	commune du Croisic	688 262	HT	540 316	68 826	10
Sous Total 3				21 859 687		17 305 797	3 474 770	16
4. Ingénierie	12	Volet animation - soutien au fonctionnement du Conseil de développement	CAP Atlantique	20 000	HT	15 000	5 000	25
Sous Total 4				20 000		15 000	5 000	25
Total				26 610 101		20 344 981	4 322 000	16